

Plâtrier / Plâtrière



Description du métier

- Tire des joints, couvre ou égalise une surface à l'aide d'outils spécialisés et d'enduits calcaires tels que du plâtre, du mortier, du ciment, du stuc, des agrégats ou d'autres succédanés;
- Fabrique et installe des moules de plâtre, effectue le moulage et la pose des ornements, et pose des enduits acryliques.

ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en plâtrage et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers : consultez-les à mixite.ccq.org.

RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures au total), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir des connaissances liées à l'application des notions de mathématique, au dessin technique et aux matériaux utilisés;
- Être minutieux, précis et créatif;
- Travailler proprement;
- Avoir une bonne condition physique;
- Pouvoir travailler en hauteur;
- Être capable de travailler dans des positions inconfortables.

Salaire annuel moyen*

Apprenti**	20 398 \$
Compagnon***	39 984 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	51 089 \$
Proportion****	75 %

- * Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
- ** Salaire moyen des diplômés admis en 2016, pour les 12 mois suivant leur admission.
- *** Salaire moyen, en 2017, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.
- **** Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2017. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2013-2016	2017
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	177	222
Taux de placement des diplômés*	88,6 %	n. d.

- * Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1^{er} juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

Salaire horaire* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 ^{re} période	22,64 \$	22,70 \$	20,93 \$
2 ^e période	26,42 \$	26,48 \$	24,42 \$
3 ^e période	32,08 \$	32,16 \$	29,66 \$
Compagnon	37,74 \$	37,83 \$	34,89 \$

* Salaire en mai 2018.

Volume de travail par secteur



Perspectives d'emploi



- En 2017, 3 104 plâtriers ont été actifs sur les chantiers et ils ont été embauchés par 1 364 employeurs de la construction ;
- Presque tous les travailleurs sont actifs dans deux secteurs, soit le secteur résidentiel et le secteur industriel et commercial ;
- L'industrie de la construction a admis 222 nouveaux apprentis en 2017, ce qui est plus élevé que la moyenne annuelle des quatre années précédentes (177). Le salaire moyen d'un apprenti durant sa première année d'activité est de 20 400 \$. Pour les compagnons travaillant au moins 500 heures, leur salaire annuel moyen s'élève à 51 100 \$, pour des travaux assujettis aux conventions collectives de la construction ;
- Les perspectives d'emploi pour ce métier sont excellentes. Il y a un roulement élevé pour ce métier, ce qui devrait créer des besoins de relève, considérant la faible disponibilité des travailleurs actuels.

Formation

Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –
Plâtrage (5286) ou *Plastering* (5786)

Durée de la formation : 810 heures

Préalables scolaires : Catégorie 2*

* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

Formation généralement offerte dans les régions suivantes :

- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Montérégie
- Montréal*
- Nord-du-Québec*
- Saguenay–Lac-Saint-Jean

* Formation également offerte en anglais.



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site inforoutefpt.org

Nombre de salariés actifs en 2017

Abitibi-Témiscamingue	17
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	26
Côte-Nord	11
Estrie	119
Île de Montréal	368
Laval-Laurentides-Lanaudière	800
Mauricie–Bois-Francs	182
Montérégie	670
Outaouais	159
Québec	641
Saguenay–Lac-Saint-Jean	104
Extérieur et Baie-James	7

Total **3 104**

Nombre de femmes actives dans le métier **148**

Mobilité des salariés

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre* :

Plâtrier	11 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

Âge de la main-d'œuvre en 2017

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	33	50 %	46 %	4 %	1 268
Compagnon	44	12 %	67 %	21 %	1 836
Total des plâtriers	40	27 %	58 %	15 %	3 104
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	157 086